

DELIBERATION**DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 27 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

L'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (31 juillet 2022), que « les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Chaque membre du Conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs

Date de
convocation :

Mardi 21 juin 2022

Affichage :

Du jeudi 30 juin au
mardi 30 août 2022

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 25
Votants : 28
Quorum : 10

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : Mme MAHÉO Aude ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.POINTIER Vincent ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëticia

Absent excusé : SIMON Didier

Mme Laëticia TORTELLIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 21 juin 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-74 – Urbanisme : rue d'Auvergne – modification de l'engagement de cession d'un terrain communal sous conditions suspensives sis 18 rue de Normandie et Grande Pâture

Elu référent : Gaël LEFEUVRE

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 20/06/2022

Par délibération n°10-2022 du Conseil Municipal en date du 1er mars 2022, il a été approuvé la cession des parcelles cadastrées AK 304 et 287 partielle, pour une superficie d'environ 3436 m², sises respectivement 18 rue de Normandie et La Grande Pâture, à la société BPD MARIGNAN.

Pour des raisons juridiques, il est nécessaire de modifier cette dernière en corrigeant l'identité de l'acquéreur : la cession sera opérée au profit de la société MARIGNAN BRETAGNE, Société en nom collectif dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 4 place du 8 mai 1945, identifiée au SIREN sous le numéro 887489938 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 7 CONTRE (C.BONNAFOUS, J.M.LE GUENNEC, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET et C.CAITUCOLI), les membres du Conseil municipal :

MODIFIENT la délibération n° 10-2022 du Conseil Municipal en date du 1er mars 2022 en autorisant à la société MARIGNAN BRETAGNE, avec faculté de substitution par toute société, et non pas la société BPD MARIGNAN,



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**